



TARIFS 2024

-Par Délibération du Conseil d'Administration en date du 2 février 2024, le forfait journalier hébergement est de **69,30 €** à compter du 1er janvier 2024.

-Par arrêté du Conseil Général du Nord en date du 31 mars 2023 reçu le 17 mai 2023, les Tarifs Journaliers Dépendance sont fixés à compter du 1er avril 2023 à :

- Personnes en GIR 1 et 2 = **22,80 €**
- Personnes en GIR 3 et 4 = **14,47 €**
- Personnes en GIR 5 et 6 = **6,14 €** (Ticket modérateur)

Depuis le 1er janvier 2017, l'Etablissement bénéficie d'une dotation globale au niveau de la Dépendance. De ce fait, le reste à charge est calculé sur la base du forfait hébergement et du ticket modérateur.

En définitif, la part restante à charge du résident se détermine comme suit :

- A titre d'exemple pour un résident en GIR 1 et 2

Forfait Hébergement :	69,30 €
Tarif Dépendance GIR 5 et 6 :	+ 6,14 €
	75,44 € x 31 jours = 2 338,64 €

En conséquence, tous les résidents, quel que soit leur classement en GIR, doivent régler seulement le forfait hébergement et le ticket modérateur du GIR 5 et 6.

En cas de ressources insuffisantes, une demande de prise en charge à l'Aide-Sociale est envisageable. Le service administratif se tient à votre disposition pour plus d'informations.

41 Avenue Félix Baert 59380 BERGUES
Tél : 03.28.68.62.99 Fax : 03.28.68.53.19
Email : accueil@residence-saint-jean.fr